



COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE LA HAUTE-VIENNE



RÈGLEMENT DU CHALLENGE HAUTE-VIENNE 2025/2026

** Ce règlement remplace et annule tout texte diffusé antérieurement **

Adoption : 09/2025

Entrée en vigueur : 09/2025

Article 1 : Généralités

Le Challenge de la Haute-Vienne est mis en place, géré et contrôlé par la Commission Interclubs du Comité Départemental de Badminton de Haute-Vienne.

Si un évènement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié par la Commission Interclubs du Comité Départemental.

Le Challenge de la Haute-Vienne est une compétition senior qui oppose tous les clubs du département affiliés à la FFBad.

La Challenge se déroule sur cinq journées : 16ème, 8ème, quart, demi-finale et finale.

La participation au Challenge de la Haute-Vienne entraîne l'acceptation totale de ce règlement, qui devra être consultable lors de toutes les rencontres.

Article 2 : Participation au Challenge

Les équipes engagées devront être composées de joueurs titulaires d'une licence FFBad dans le club de l'équipe engagée.

Le montant de l'engagement est fixé à **20€** par club et par saison. Ce droit de participation sera facturé au club par le Comité Départemental.



COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE LA HAUTE-VIENNE

Article 3 : Engagement des équipes

L'engagement des équipes se fait en début de saison. Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe.

L'engagement des équipes se fait via un Google Form : <https://forms.gle/msbo1WVqdJ2Hw3rk6>

L'engagement de l'équipe comporte le nom et les coordonnées du capitaine.

Les ententes entre plusieurs clubs ne sont pas autorisées.

Article 4 : Structure du Challenge de la Haute-Vienne

Le Challenge regroupe tous les clubs de la Haute-Vienne dans une même compétition par équipe.

Les équipes sont regroupées dans un arbre à élimination directe en commençant par les 16èmes de finale.

La répartition des clubs se fera de deux manières :

1. Les 4 clubs évoluant dans les divisions les plus hautes des Interclubs Mixte se retrouveront tête de série.
2. Les clubs restants seront répartis par tirage au sort.

Consolante :

Les équipes qui perdent au premier tour du challenge se retrouveront dans une autre division (la consolante). Les équipes seront de nouveau tirées au sort et se retrouveront dans un deuxième arbre à élimination directe (8ème, 1/4, 1/2, finale). Et joueront donc jusqu'à la finale de la consolante.

Article 5 : Organisation des rencontres

La Commission Interclubs établit en début de saison un calendrier des rencontres et le diffuse à chaque capitaine d'équipe, ainsi que les coordonnées des capitaines des autres équipes.

Pour chaque rencontre, un tirage au sort désignera l'équipe qui devra recevoir. Il reviendra alors au capitaine de prendre contact avec le capitaine de l'équipe adverse afin d'organiser la rencontre.

Si le club ne peut organiser la rencontre, l'équipe adverse peut recevoir, si les deux clubs sont d'accord.



COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE LA HAUTE-VIENNE

Les rencontres auront impérativement lieu dans la limite des dates fixées par ce calendrier.

Les rencontres sont réparties tout au long de la saison selon les mois calendaires :

- **16ème** : Janvier (selon le nombre d'équipes)
- **8ème** : Février
- **Quarts** : Mars
- **Demie-finale** : Avril
- **Finale + match de la 3ème place** : Mai

Article 6 : Composition des équipes

L'équipe doit être composée de joueurs licenciés, jeunes à partir de minimes, seniors ou vétérans.

Pour disputer une rencontre, une équipe doit être composée au minimum de 2 hommes et 2 femmes. Aucune restriction de classement. Des joueurs et joueuses peuvent être ajoutés à chaque rencontre. Les joueurs composant l'équipe peuvent changer à chaque rencontre.

Les joueurs étant sous le coup d'une sanction disciplinaire et/ou non-autorisés ne pourront pas jouer avant la régularisation de leur situation.

Le nombre de joueurs mutés pouvant jouer sur une même rencontre est limité à deux (cf règlement des mutations). Le nombre de joueurs étrangers par équipe n'est pas limité.

Le nombre total de joueurs par équipe n'est pas limité.

Chaque équipe comporte un capitaine. Il a la charge de l'organisation des rencontres et est responsable de son équipe.

Article 7 : Déroulement des rencontres

Chaque rencontre est composée des matchs suivants :

- N°1 : Simple Homme
- N°2 : Simple Dame
- N°3 : Double Hommes
- N°4 : Double Dames
- N°5 : Double Mixte

L'ordre des matchs peut être modifié sur simple accord des 2 capitaines. En cas de désaccord, l'ordre des matchs sera celui précisé ci-dessus.

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points et se déroulent en auto-arbitrage.

Avant le début des matchs, les capitaines donnent conjointement leur composition d'équipe. Un même joueur ne peut pas disputer plus de 2 matchs par rencontre.



COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE LA HAUTE-VIENNE

Volants

Les volants sont à la charge des joueurs ou des clubs. Le choix des volants est laissé aux joueurs.

Barème des points par rencontre

Pour déterminer l'équipe gagnante, le calcul des points se fait de la façon suivante :

- Match Gagné : 1 point
- Match Perdu : 0 point
- Retard / W.O : - 1 point

Remplacement / Abandon

Il est autorisé, lors d'une rencontre, de remplacer un joueur à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible et de force majeure (Exemple : un joueur pompier professionnel ou bénévole qui est appelé) par un autre joueur du même club, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match. Si le match était commencé, il est perdu par « Abandon » (WO).

Forfait

Partiel : une équipe incomplète pour disputer une rencontre est autorisée à déclarer forfait le(s) match(s) qu'elle ne peut disputer. Dans ce cas, le ou les matchs non-joués seront considérés comme perdus sur le score de 21/0 21/0. De plus, cette équipe concédera une pénalité de -1 point au score sur l'ensemble des matchs.

Total : la rencontre est considérée comme perdue sur le score de 5/0. De plus, l'équipe concédera une pénalité de -1 point au score sur l'ensemble des rencontres.

Article 8 : Transmission des résultats

A l'issue de la rencontre, les résultats peuvent être transmis de deux manières différentes :

- Via Badnet, chaque capitaine ayant un compte Badnet peut rentrer les compositions d'équipe, les résultats des matchs, et vérifier le résultat de la rencontre directement sur place avec le capitaine adverse. Les résultats seront ensuite vérifiés par la commission interclubs.
- Les capitaines d'équipes vérifient les résultats et signent la feuille de match. Ils peuvent, si besoin, annoter sur la feuille de match des remarques sur le déroulement de la rencontre.



COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE LA HAUTE-VIENNE

L'équipe qui reçoit a la charge d'envoyer la feuille de match avant la fin du mois de la rencontre par mail à l'adresse suivante : codep87bad@yahoo.fr

Le responsable en accusera bonne réception.

Article 9 : Classement et Résultats

Les clubs terminant à la première, deuxième, et troisième (vainqueurs de la petite finale) places se verront récompensés en fin de saison.

Article 10 : Sanctions, Pénalités

- les matchs effectués par un joueur non licencié lors de la rencontre,
- les matchs effectués par un joueur sous le coup d'une sanction disciplinaire,

seront déclarés perdus sur le score de 21/0 21/0.

Un avertissement sera adressé pour tout retard dans l'envoi d'une feuille de rencontre.
Un avertissement sera également adressé pour toute feuille de rencontre incomplète.

Article 11 : Réclamation

Toute réclamation pourra être faite par mail ou par écrit, auprès du responsable de la Commission Interclubs du Comité Départemental.

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement pourra être directement sanctionnée par le responsable de la Commission Interclubs.

Si un événement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié par la Commission Interclubs.

Un complément de règlement pourra être communiqué en cours de saison.

Les feuilles de matchs sont à envoyer par e-mail : codep87bad@yahoo.fr

**CODEP BADMINTON 87
55 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs,
87000 Limoges**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter
le ou la responsable de la Commission Interclubs

codep87bad@yahoo.fr